



**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU SYNDICAT DES CHIRURGIENS PEDIATRES
DU 4 DECEMBRE 2023**

Le 4 décembre 2023, à 18 heures, les membres du Syndicat des Chirurgiens Pédiatres se sont réunis en présentiel et en visio sur convocation du Conseil d'Administration conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par le Dr Hélène Le Hors - Albouze en sa qualité de Présidente de l'Association.

Le Dr Maud Chabaud est appelé comme scrutateur, ce qu'elle accepte.

Liste des présents :

En présentiel : Guillaume Captier, Maud Chabaud, Lucille Fievet, Arnaud Fotso Kamdem, Fernanda Frade, Isabelle James, Sacha Hollanders, Efstathia Koulouris, Marion Marteau,

En visio : Frédéric Auber, P. Borrego, Naziha Khen-Dunlop, Hélène Le Hors, Marie-Christine Maximin

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral, d'activités et d'orientation
- Rapport financier,
- Renouvellement et élection du bureau.

Le Dr Hélène Le Hors rappelle que l'année a été très chargée et très active. Elle rappelle l'importance de l'élection du nouveau bureau et l'ordre du jour appelle la présentation des rapports.

Première résolution : rapport moral, d'activité et d'orientation

Hélène Le Hors présente le rapport moral intégrant un rapport d'activité et un rapport d'orientation, puis la Présidente offre la parole à tout membre de l'assemblée qui désirerait la prendre.

Il est rappelé que le Syndicat fait partie de l'INPH.

Guillaume Captier évoque la réforme de la retraite des hospitaliers universitaires et ses enjeux.

Maud Chabaud évoque les élections de l'INPH et présente leur intérêt. Elle fait un appel à candidature en précisant que ce n'est pas une « grosse » charge. Il sera aussi important de participer au scrutin pour soutenir l'INPH.

Hélène Le Hors reprend la parole au sujet d'Avenir Spé. Elle explique que les dernières négociations ont sombré. Mais, que celles en cours semblent plus « prometteuses », même s'il faut que le Syndicat reste vigilant. Elle rappelle que le Syndicat n'est pas ni membre de l'UCDF, ni du Bloc – qui sont tous deux alliés à Avenir Spé. Il est néanmoins possible pour le Syndicat d'adhérer au Bloc, et à l'UCDF à l'avenir.

Maud Chabaud et Naziha Khen-Dunlop évoquent la réunion sur le financement de la chirurgie libérale de demain organisée par le Bloc à laquelle elles ont participé.

Hélène Le Hors informe l'assemblée au sujet du « forfait structure » pour les médecins libéraux. Ce forfait permet d'avoir une aide de la caisse d'assurance maladie pour adapter son système informatique. Il est nécessaire de renseigner son dossier sur Ameli Pro mais tous les logiciels professionnels ne se sont pas forcément adaptés. Il y a une compensation financière non négligeable à la clé, c'est à valider avant la fin de l'année.

La dernière étude démographique faite par le Conseil de l'Ordre est évoquée. Elle montre que 25% des Chirurgiens Pédiatres sont en libéral.

Ensuite, la révision de la CCAM est mise à l'ordre du jour. Celle-ci comporte plusieurs comités cliniques dont un pour la chirurgie pédiatrique : dernière avancée : les modérateurs d'acte en fonction de l'âge semblent actés mais il reste à définir les niveaux d'âge.

Enfin, on aborde le décret d'autorisation de chirurgie pédiatrique. Les DSR (Dispositifs Spécifiques Régionaux) qui sont à l'étude au niveau du CNP-CEA. Il est rappelé que tous les chirurgiens ayant une activité de chirurgie pédiatrique devront

participer au DSR de façon à ce qu'il y ait une certaine unité dans la prise en charge des enfants.

Marie-Christine Maximin prend la parole au sujet de de la charte du DSR. Plusieurs prises de paroles s'en suivent.

Il est rappelé la réunion du vendredi 15 décembre avec les ARS et celle du 21 décembre avec les ORL et les urologues qui sont très inquiets.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : rapport financier.

Les comptes sont à l'équilibre.

Même si chaque année, le Syndicat est obligé de grignoter dans ses réserves. Il faudrait rentrer un peu plus de cotisations.

Le Dr Hélène Le Hors propose de soutenir à hauteur de 500 euros une action pour attaquer l'Etat au sujet de la taxation TVA des remplaçants si les revenus sont supérieurs à 36 000 euros par an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Renouvellement et élection du bureau

Voici la composition du nouveau bureau :

- Naziha Khen-Dunlop, Présidente
- Amélie Rogier de Mare, Vice Présidente
- Maud Williamson Chabaud, Secrétaire Général
- Viviane Wittmeyer, Secrétaire Général Adjoint
- Hélène Le Hors, Trésorier
- Marie-Christine Maximin, Trésorier Adjoint

Les délégués à l'UEMS restent :

- Frédéric Auber
- Brice Ilharreborde

Les candidats sont élus à l'unanimité. Le Dr Hélène Le Hors, élue trésorière, est mandatée pour s'occuper de la gestion des comptes bancaires du syndicat.

L'assemblée approuve les opérations et les actes de gestion accomplis par le conseil au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus de son mandat pour cet exercice au conseil d'administration.

Personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et le scrutateur.

Fait à AIX EN PROVENCE, en deux exemplaires

Le 04 décembre 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hélène', with a horizontal line underneath.

La Présidente
Dr Hélène Le Hors Albouze

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maud', with a horizontal line underneath.

Le scrutateur
Dr Maud Chabaud